



Pourquoi le **viager** ?

Pour les vendeurs. Vendre en viager permet d'augmenter son pouvoir d'achat tout en restant chez soi ou vivre ailleurs.

Protéger son conjoint avec une rente réversible à 100 %, alléger ses charges (taxe foncière, gros travaux, ...) et de vieillir sereinement à son domicile.

Toucher un capital au départ (Bouquet) non imposable avec une rente viagère qui bénéficie d'un abattement allant jusqu'à 70 %.

Pour les acquéreurs. Faire l'acquisition d'un bien avec une décote du prix du bien.

C'est une fiscalité avantageuse avec des frais de notaire réduits. C'est un paiement progressif de la valeur du bien, sans crédit immobilier.

Et surtout, un lien humain entre le vendeur et l'acquéreur.

Contactez-moi

Laurent SALLÉ

Propriétés-Privées-Prestige-Viager
Morbihan

07 68 80 68 81

l.salle@proprietes-privees.com

Passion - Discrétion - Rigueur

Étude offerte



<https://www.proprietes-privees.com/negociateur/laurent.salle>